

1. ORGANISATION

Les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence lancent un appel à candidature pour l'Atelier Jeunes Auteurs 2018 organisé en partenariat avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre du 36^e Festival Tous Courts (4 au 8 décembre 2018).

Cet atelier s'adresse à des auteurs préparant leur premier ou deuxième court métrage.

Les candidatures sont ouvertes à tous les **projets de films francophones ne dépassant pas 30 minutes**, à l'exclusion de ceux ayant déjà reçu une aide à l'écriture, au développement, ou toute autre contribution financière institutionnelle ou privée.

2. CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Un **synopsis** (quelques lignes)
- Un **scénario** (maximum 30 pages)
- Une **note d'intention** (environ une page)
- Un **CV complet de l'auteur** (environ une page)
- **10 euros de frais de dossier à régler par chèque** à l'ordre des Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence et à envoyer à l'adresse suivante : AJA, Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence 1, place John Rewald 13100 Aix-en-Provence **ou par virement bancaire** (RIB envoyé sur demande). Le règlement devra être réceptionné le mardi 31 juillet au plus tard.

Merci d'envoyer toutes les pièces du dossier sous un seul document au format PDF.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel uniquement à l'adresse suivante :

atelierauteurs@festivaltouscourts.com

avant le lundi 16 juillet 2018 minuit, délai de rigueur

Après réception, les projets seront étudiés par un comité de lecture. Ce dernier désignera les 11 projets retenus pour l'Atelier Jeunes Auteurs 2018. Les réponses seront données entre le 16 et le 31 octobre 2018. Les décisions du comité sont sans appel et n'ont pas à être justifiées.

L'Atelier Jeunes Auteurs 2018 se déroulera sur six demi-journées du mercredi 5 décembre au samedi 8 décembre 2018 durant la 36^e édition du Festival Tous Courts.

3. CONDITIONS D'ACCUEIL

Pour les auteurs dont les projets sont retenus, les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence prennent en charge :

- 3 nuits d'hôtel (B/B).
- Une participation au voyage aller-retour dans la limite de 90€.
- Une participation à 6 repas à hauteur de 10 € par repas.
- Dans le cas d'un projet co-écrit, nous n'accueillerons qu'une seule personne.